

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le



ID : 070-217002922-20230615-2023_27-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt trois

et le 15 juin 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLY Jean Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 10

Présents : Mr Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Evelyne MIGNARD, Mr Christophe MASSARDI, Mme MADRON Yvette, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme MOUGIN Mélissa, Mr BILLY Jean-Louis, Mr PIGHETTI Alexandre

Date de la convocation

6 juin 2023

Date d'affichage

20 juin 2023

Absents : Mr FEBVRE Emilien, Mr ODRION Alexandre, Mr Didier PETRIGNET, Mr PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme DIDIER Dominique, Mr LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique, Mme SIERRA Aurore

Pouvoirs : Mr PIMONT Gérard à M. PIGHETTI Alexandre ; Mme CHEVILLEY Nathalie à BILLY Jean-Louis ; M. Didier PETRIGNET à Mme Evelyne MIGNARD, Mme DIDIER Dominique à Mme Agnès LALLEMAND, Mme BUSSY Angélique à Mr LEVERT Ludovic

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2023/27

*** Signature convention Petites Villes de Demain**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite loi ELAN et, notamment, son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

CONSIDERANT la circulaire du 4 février 2022 relative à l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires ;

CONSIDERANT la convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" signée le 23 août 2021 ;

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ou les villes principales de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20230615-2023_27-DE

Recevez
L'avis

Dans le cas présent, la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône labellisées "Petites Villes de Demain", seront signataires de cette convention OR

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention comprenant :

- Nécessairement le centre-ville de la commune labélisés PVD
- Eventuellement un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- **Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville** (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques)
- **Favoriser la réhabilitation de l'habitat** (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au dispositif "Denormandie" dans l'ancien);
- **Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux** (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites)

La convention prendra fin en mars 2026.

Le périmètre de stratégie territoriale correspond à l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône avec notamment comme secteur d'intervention, la commune de Jussey selon les actions définies dans les axes de la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la démarche de transformation de la convention d'adhésion "Petites Villes de Demain" en convention-cadre ORT ;
- **APPROUVE** le périmètre de l'ORT ainsi que le plan d'actions correspondant ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer la convention-cadre de l'ORT.

DÉCIDE

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} adjoint,
J.Louis BILLY



EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt trois

et le 15 juin 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLY Jean Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 10

Présents : Mr Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Evelyne MIGNARD, Mr Christophe MASSARDI, Mme MADRON Yvette, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme MOUGIN Mélissa, Mr BILLY Jean-Louis, Mr PIGHETTI Alexandre

Date de la convocation

6 juin 2023

Date d'affichage

20 juin 2023

Absents : Mr FEBVRE Emilien, Mr ODRION Alexandre, Mr Didier PETRIGNET, Mr PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme DIDIER Dominique, Mr LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique, Mme SIERRA Aurore

Pouvoirs : Mr PIMONT Gérard à M. PIGHETTI Alexandre ; Mme CHEVILLEY Nathalie à BILLY Jean-Louis ; M. Didier PETRIGNET à Mme Evelyne MIGNARD, Mme DIDIER Dominique à Mme Agnès LALLEMAND, Mme BUSSY Angélique à Mr LEVERT Ludovic

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2023/28

*** Convention pour la location d'un bureau pour une orthophoniste à la perception (ancien bureau de perceptrice) pour un montant de 250 € charges comprises.**

Toujours dans un souci d'étoffer notre offre médicale, Monsieur le 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention d'utilisation d'un local communal (situé dans les anciens locaux du trésor public) au profit de Madame MENINI Michèle dans le but d'installer son cabinet d'orthophonie.

Cette convention sera effective à compter du 01 Octobre 2023.

Monsieur le 1^{er} adjoint propose le loyer à 250 euros mensuel, charges comprises.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} adjoint à signer la convention avec Madame MENINI
- **FIXE** le montant du loyer à 250 euros mensuel, charges comprises

DÉCIDE

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} adjoint,
J.Louis BILLY



DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt trois

et le 15 juin 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLY Jean Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 10

Présents : Mr Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Evelyne MIGNARD, Mr Christophe MASSARDI, Mme MADRON Yvette, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme MOUGIN Mélissa, Mr BILLY Jean-Louis, Mr PIGHETTI Alexandre

Date de la convocation

6 juin 2023

Date d'affichage

20 juin 2023

Absents : Mr FEBVRE Emilien, Mr ODRION Alexandre, Mr Didier PETRIGNET, Mr PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme DIDIER Dominique, Mr LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique, Mme SIERRA Aurore

Pouvoirs : Mr PIMONT Gérard à M. PIGHETTI Alexandre ; Mme CHEVILLEY Nathalie à BILLY Jean-Louis ; M. Didier PETRIGNET à Mme Evelyne MIGNARD, Mme DIDIER Dominique à Mme Agnès LALLEMAND, Mme BUSSY Angélique à Mr LEVERT Ludovic

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2023/29

CESSION D'UNE PARCELLE : section AN rue de la Libération d'une superficie de 55 m².

Entendu l'exposé de Monsieur BILLY Jean Louis 1^{er} adjoint,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que, par courrier en date du 18 avril 2023, Yves KRATTINGER, Président du Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique, demande l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire à la bonne exploitation du Nœud de raccordement Optique d'environ 20 m² qui se situe rue de la Libération, où passent de très nombreux câbles de fibre optique.

Informant que la parcelle concernée est la parcelle AN sise rue de la Libération et propriété de la ville d'une superficie totale de 55 m².

Considérant qu'il est envisagé de céder la surface de 55 m² à 1 (un) euro symbolique, étant donné le souhait de favoriser le développement des infrastructures numériques et le statut public de l'acquéreur.

Considérant que le Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique assurera l'ingénierie et la gestion administrative de ce découpage parcellaire et de cette cession.

Considérant que les frais de bornage et de réalisation de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à :
 - o **Céder** le terrain d'une surface de 55 m² à HSN à 1 (un) euro symbolique;

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20230615-2023_29-DE



- o **Signer** toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.
- **DIT** que les frais de bornage et d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
- **DÉCIDE** d'autoriser la vente.

Voté à l'unanimité

**Le 1^{er} adjoint,
J.Louis BILLY**





EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt trois

et le 15 juin 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLY Jean Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 10

Date de la convocation

6 juin 2023

Date d'affichage

20 juin 2023

Présents : Mr Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Evelyne MIGNARD, Mr Christophe MASSARDI, Mme MADRON Yvette, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme MOUGIN Mélissa, Mr BILLY Jean-Louis, Mr PIGHETTI Alexandre

Absents : Mr FEBVRE Emilien, Mr ODRION Alexandre, Mr Didier PETRIGNET, Mr PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme DIDIER Dominique, Mr LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique, Mme SIERRA Aurore

Pouvoirs : Mr PIMONT Gérard à M. PIGHETTI Alexandre ; Mme CHEVILLEY Nathalie à BILLY Jean-Louis ; M. Didier PETRIGNET à Mme Evelyne MIGNARD, Mme DIDIER Dominique à Mme Agnès LALLEMAND, Mme BUSSY Angélique à Mr LEVERT Ludovic

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2023/30

Autorisation d'extension du réseau d'électricité » par le SIED au profit d'une maison existante

Monsieur le 1^{er} adjoint expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour une maison existante, avenue de la Gare qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L 332-8 du Code de l'urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 160 mètres.

Monsieur BILLY Jean-Louis précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égal à 40% du montant total de ces travaux.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) **DEMANDE** au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté par Monsieur BILLY Jean-Louis.

2) **DEMANDE** que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par l'entreprise Quivogne en application des dispositions de l'article L 332-8 du Code de l'urbanisme.

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} adjoint,
J.Louis BILLY





REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS D

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt trois

et le 15 juin 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLY Jean Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 10

Présents : Mr Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Evelyne MIGNARD, Mr Christophe MASSARDI, Mme MADRON Yvette, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme MOUGIN Mélissa, Mr BILLY Jean-Louis, Mr PIGHETTI Alexandre

Date de la convocation

6 juin 2023

Date d'affichage

20 juin 2023

Absents : Mr FEBVRE Emilien, Mr ODRION Alexandre, Mr Didier PETRIGNET, Mr PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme DIDIER Dominique, Mr LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique, Mme SIERRA Aurore

Pouvoirs : Mr PIMONT Gérard à M. PIGHETTI Alexandre ; Mme CHEVILLEY Nathalie à BILLY Jean-Louis ; M. Didier PETRIGNET à Mme Evelyne MIGNARD, Mme DIDIER Dominique à Mme Agnès LALLEMAND, Mme BUSSY Angélique à Mr LEVERT Ludovic

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2023/31

Certification de la gestion Durable de la forêt Communale

Le 1^{er} adjoint expose au Conseil la nécessité pour la Commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Décide d'adhérer à PEFC BFC en :
 - Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
 - Signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
 - S'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
 - S'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
 - Signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
 - Respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
2. Demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC ;
3. Autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

DÉCIDE LE RENOUVELEMENT DE LA CERTIFICATION.

Voté à l'unanimité

**Le 1^{er} adjoint,
J.Louis BILLY**



Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

Reçu
Levée

ID : 070-217002922-20230615-2023_31-DE

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20230615-2023_32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt trois

et le 15 juin 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLY Jean Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 10

Présents : Mr Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Evelyne MIGNARD, Mr Christophe MASSARDI, Mme MADRON Yvette, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme MOUGIN Mélissa, Mr BILLY Jean-Louis, Mr PIGHETTI Alexandre

Date de la convocation

6 juin 2023

Date d'affichage

20 juin 2023

Absents : Mr FEBVRE Emilien, Mr ODRION Alexandre, Mr Didier PETRIGNET, Mr PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme DIDIER Dominique, Mr LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique, Mme SIERRA Aurore

Pouvoirs : Mr PIMONT Gérard à M. PIGHETTI Alexandre ; Mme CHEVILLEY Nathalie à BILLY Jean-Louis ; M. Didier PETRIGNET à Mme Evelyne MIGNARD, Mme DIDIER Dominique à Mme Agnès LALLEMAND, Mme BUSSY Angélique à Mr LEVERT Ludovic

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2023/32

Mr le 1^{er} adjoint informe le conseil municipal que dans le cadre de la politique Santé portée par la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône et plus précisément de son projet de maison de santé à Jussey, il convient d'effectuer une mission de bornage en vue d'une division parcellaire. Cette division intervient sur les parcelles B 246, 247, 248, 731 (Ecole primaire) afin de détacher la partie qui sera vendue à la communauté de commune des hauts du val de Saône.

Pour ce faire nous avons reçu un devis de Monsieur BOFFY Géomètre expert pour un montant de 1501 € HT après remise soit 1801,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

Autorise la signature du devis et de tous documents afférents à cette affaire

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} adjoint,
J.Louis BILLY



Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le

ID : 070-217002922-20230615-2023_33-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt trois

et le 15 juin 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLY Jean Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 10

Date de la convocation

6 juin 2023

Date d'affichage

20 juin 2023

Présents : Mr Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Evelyne MIGNARD, Mr Christophe MASSARDI, Mme MADRON Yvette, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme MOUGIN Mélissa, Mr BILLY Jean-Louis, Mr PIGHETTI Alexandre

Absents : Mr FEBVRE Emilien, Mr ODRION Alexandre, Mr Didier PETRIGNET, Mr PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme DIDIER Dominique, Mr LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique, Mme SIERRA Aurore

Pouvoirs : Mr PIMONT Gérard à M. PIGHETTI Alexandre ; Mme CHEVILLEY Nathalie à BILLY Jean-Louis ; M. Didier PETRIGNET à Mme Evelyne MIGNARD, Mme DIDIER Dominique à Mme Agnès LALLEMAND, Mme BUSSY Angélique à Mr LEVERT Ludovic

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2023/33

Dans le cadre de la poursuite de la rénovation du patrimoine jusséen, il y a lieu de réaliser des travaux d'entretien sur les escaliers entre la rue Charles Rech et la rue du Général Etienney à Jussey. Pour ce faire nous avons reçu un devis de l'entreprise ADIYAMAN de Corre pour un montant de 10 550.00 € H.T. (dix mille cinq cent cinquante euros) soit 12 660.00 € T.T.C (douze mille six cent soixante euros).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur BILLY Jean-Louis 1^{er} adjoint à signer le devis de l'entreprise ADIYAMAN.

DÉCIDE

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} adjoint,
J.Louis BILLY





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt trois

et le 15 juin 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLY Jean Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 10

Date de la convocation

6 juin 2023

Date d'affichage

20 juin 2023

Présents : Mr Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Evelyne MIGNARD, Mr Christophe MASSARDI, Mme MADRON Yvette, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme MOUGIN Mélissa, Mr BILLY Jean-Louis, Mr PIGHETTI Alexandre

Absents : Mr FEBVRE Emilien, Mr ODRION Alexandre, Mr Didier PETRIGNET, Mr PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme DIDIER Dominique, Mr LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique, Mme SIERRA Aurore

Pouvoirs : Mr PIMONT Gérard à M. PIGHETTI Alexandre ; Mme CHEVILLEY Nathalie à BILLY Jean-Louis ; M. Didier PETRIGNET à Mme Evelyne MIGNARD, Mme DIDIER Dominique à Mme Agnès LALLEMAND, Mme BUSSY Angélique à Mr LEVERT Ludovic

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2023/34

SUPPRESSION D'UN POSTE A LA CRECHE

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 03 octobre 2023

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'Assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte-tenu de la démission d'un agent qui avait le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe il convient de supprimer ce poste car un emploi a un grade inférieur a été créé.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

L'assemblée délibérante décide :

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

au service petite enfance de
ID : 070-217002922-20230615-2023_34-DE

Berger
Levrault

- La suppression, à compter du 31 juillet 2023 de l'emploi à temps complet la crèche correspondant au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,

Voté à l'unanimité

**Le 1^{er} adjoint,
J.Louis BILLY**



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALREPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt trois

et le 15 juin 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLY Jean Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 10

Présents : Mr Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Evelyne MIGNARD, Mr Christophe MASSARDI, Mme MADRON Yvette, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme MOUGIN Mélissa, Mr BILLY Jean-Louis, Mr PIGHETTI Alexandre

Date de la convocation

6 juin 2023

Date d'affichage

20 juin 2023

Absents : Mr FEBVRE Emilien, Mr ODRION Alexandre, Mr Didier PETRIGNET, Mr PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme DIDIER Dominique, Mr LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique, Mme SIERRA Aurore

Pouvoirs : Mr PIMONT Gérard à M. PIGHETTI Alexandre ; Mme CHEVILLEY Nathalie à BILLY Jean-Louis ; M. Didier PETRIGNET à Mme Evelyne MIGNARD, Mme DIDIER Dominique à Mme Agnès LALLEMAND, Mme BUSSY Angélique à Mr LEVERT Ludovic

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2023/35

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ANIMATION

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Louis BILLY, 1^{er} adjoint, le conseil municipal :

- DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} août 2023.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints d'animation.

- AUTORISE Madame le Maire à signer les documents nécessaires et à effectuer la déclaration au Centre de Gestion de la Haute-Saône.

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} adjoint,
J.Louis BILLY

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE
MEMBRES

L'an deux mil vingt trois

et le 15 juin 2023 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BILLY Jean Louis, 1^{er} adjoint.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 10

Présents : Mr Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, Mme Evelyne MIGNARD, Mr Christophe MASSARDI, Mme MADRON Yvette, Mr Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme MOUGIN Mélissa, Mr BILLY Jean-Louis, Mr PIGHETTI Alexandre

Date de la convocation

6 juin 2023

Date d'affichage

20 juin 2023

Absents : Mr FEBVRE Emilien, Mr ODRION Alexandre, Mr Didier PETRIGNET, Mr PIMONT Gérard, Mme CHEVILLEY Nathalie, Mme DIDIER Dominique, Mr LEVERT Ludovic, Mme BUSSY Angélique, Mme SIERRA Aurore

Pouvoirs : Mr PIMONT Gérard à M. PIGHETTI Alexandre ; Mme CHEVILLEY Nathalie à BILLY Jean-Louis ; M. Didier PETRIGNET à Mme Evelyne MIGNARD, Mme DIDIER Dominique à Mme Agnès LALLEMAND, Mme BUSSY Angélique à Mr LEVERT Ludovic

Secrétaire de séance : Mme Yvette MADRON.

DCM N°2023/36

OBJET : nouvelles modifications du règlement intérieur de la crèche

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2023, une délibération avait été prise pour la modification du règlement intérieur de la crèche suite à la signature de la nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

- Il convient de supprimer les 2 phrases suivantes :
 - o Le prix du repas et du goûter est inclus dans le tarif horaire défini lors de l'inscription,
 - o Les arrivées et les départs ne se feront qu'entre 6H45 et 9H30, entre 12H00 et 13H00 puis de 16H00 à 18H45. En dehors de ces plages vous ne pourrez emmener ni venir chercher vos enfants. Néanmoins, les « grands » qui viennent en fin de matinée pour le repas pourront arriver entre 11H15 et 11H30.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Louis BILLY, 1^{er} adjoint, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur BILLY Jean-Louis à effectuer les modifications du règlement intérieur de la crèche et à signer tous documents nécessaires.

Voté à l'unanimité

Le 1^{er} adjoint,
J.Louis BILLY

